

Tests et compositions :

Protection contre les accidents et tentatives d'effraction.

Type de protection	Classification	Norme	Type de verre	Epaisseur
Chute des personnes Blessure	1B1	NBN EN 12600 NBN S23-002	SprimoSafe 33.2	7mm
Vandalisme et effraction (protection élémentaire)	P1A	NBN EN 356	SprimoSafe 33.2	7mm
Vandalisme et effraction (protection élémentaire)	P2A	NBN EN 356	SprimoSafe 44.2	9mm
Vandalisme et effraction (protection élémentaire)	P3A	NBN EN 356	SprimoSafe 44.3	9mm
Vandalisme et effraction (protection élémentaire)	P4A	NBN EN 356	SprimoSafe 44.4	10mm
Vandalisme et effraction (protection renforcée)	P5A	NBN EN 356	SprimoSafe AV10	10mm
Vandalisme et effraction (protection renforcée)	P6B	NBN EN 356	SprimoSafe RE15	15mm
Vandalisme et effraction (protection renforcée)	P7B	NBN EN 356	SprimoSafe RE22	22mm
Vandalisme et effraction (protection renforcée)	P8B	NBN EN 356	SprimoSafe A0168	35mm

Remarque : les compositions du tableau ci-dessus sont les compositions minimales.

EXIGENCES DES DIFFÉRENTS TESTS :

- P1A: chute de 3 billes de 4,1 kg d'une hauteur de 1,5m

P2A: chute de 3 billes de 4,1 kg d'une hauteur de 3m

P3A: chute de 3 billes de 4,1 kg d'une hauteur de 6m

P4A: chute de 3 billes de 4,1 kg d'une hauteur de 9m

P5A: chute de 9 billes de 4,1 kg d'une hauteur de 9m

P6B: minimum 30 coups de hache et de masse

P7B: minimum 51 coups de hache et de masse

P8B: minimum 71 coups de hache et de masse
- > le verre ne doit pas être traversé.

> le verre ne doit pas être traversé.

> le verre ne doit pas être traversé.

> le verre ne doit pas être traversé.

> le verre ne doit pas être traversé.

> ne permet pas le passage d'homme*.

> ne permet pas le passage d'homme*.

> ne permet pas le passage d'homme*.

* « passage d'homme » = ouverture de 40x40cm

Protection anti-balles

Lorsque des personnes doivent être mises à l'abri de tirs d'armes à feu (banques, stations-service, bâtiments de l'armée,...), la gamme SprimoSafe

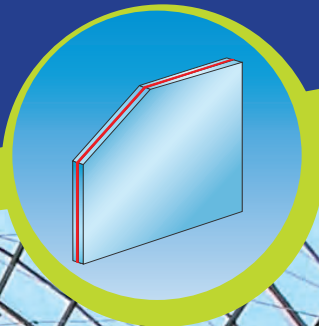
propose une grande variété de vitrages adaptés en fonction de l'usage, du type d'armes et de munitions contre lesquels il est nécessaire de se protéger.

Ces vitrages ont été testés suivant la norme NBN EN 1063.

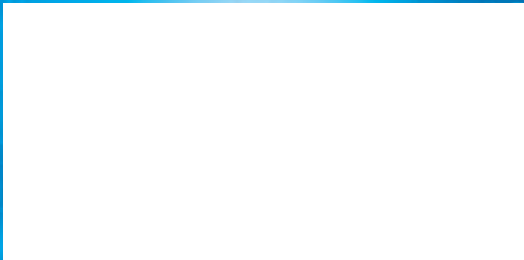


SprimoSafe

Verre feuilleté de sécurité



Votre distributeur agréé



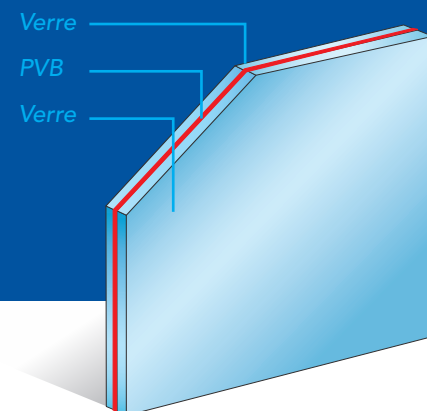
Z.I. de Damré | Rue de Louveigné, 96 4140 Sprimont | Belgique
Tél. +32 (0) 4 382 41 50 | Fax: +32 (0) 4 382 41 75-76
www.sprimoglass.com | info@sprimoglass.com



SprimoSafe

Le verre feuilleté est un verre de protection composé de deux ou plusieurs feuilles de verre assemblées entre elles au moyen d'un ou plusieurs films de PolyVinylButylal (PVB).

En cas de bris, les morceaux de verre restent solidaires les uns des autres.



Avantages

SÉCURITÉ :

Protection contre les blessures :

Le verre feuilleté SprimoSafe, une fois brisé, limite fortement le risque de coupure car les morceaux de verre adhèrent au film PVB.

En toiture, un verre feuilleté est obligatoire pour la face intérieure, au cas où un objet heurterait une toiture vitrée.

Garde-corps :

Les morceaux de verre restant solidaires suite à un bris, le verre feuilleté SprimoSafe maintient son rôle d'écran contre le risque de défenestration.

Toutefois, la mise en oeuvre doit être conforme aux exigences en vigueur (NBN S23-002, NIT 221, STS54, NBN EN 12600).



Protection contre l'effraction:

Le verre feuilleté SprimoSafe offre aux coups répétés une résistance qui est fonction de sa composition. Même si le verre est brisé, les intercalaires PVB continuent à empêcher l'intrusion.

Le nombre de PVB détermine la résistance à l'effraction. La menuiserie dans laquelle sont installés ces verres doit également être adaptée.

Protection antiballes :

Le verre feuilleté SprimoSafe offre aux impacts d'armes à feu une résistance qui est fonction de sa composition.



CONFORT ACOUSTIQUE :

En raison de sa composition, le verre feuilleté offre une atténuation acoustique renforcée.

Dans les cas où l'isolation acoustique est primordiale, le PVB classique peut être remplacé par un PVB acoustique.

PROTECTION CONTRE LES ULTRAVIOLETS :

Un verre feuilleté avec 2 PVB retient plus de 99% des UV, cause de décoloration des objets exposés.

DALLES DE SOL :

Pour les marches d'escalier en verre ou les dalles de sol, l'épaisseur du verre feuilleté à utiliser sera déterminée en fonction de l'usage.

En règle générale, il s'agit de verres de forte épaisseur.



1^{er} verre
2^e verre

44.2

nombre de PVB

Notation :

Les chiffres avant le point indiquent les épaisseurs des verres utilisés ; celui après le point, le nombre de PVB.

INALTÉRABILITÉ :

Le PVB ne jaunit ni à la lumière du jour, ni à la lumière artificielle.

UTILISATION COURANTE :

Dans le but de se prémunir contre une éventuelle défenestration, ou de s'assurer une protection de type garde-corps, un feuilleté avec 2 PVB est nécessaire (44.2, 55.2,...).

Pour la protection contre la tentative d'effraction, le minimum est également de 2 PVB. Une sécurité accrue (habitation isolée, biens de valeur exposés,...) peut justifier une composition avec 4, voire 6 PVB (44.4, 44.6).

Si le risque de cambriolage est important (bijouteries,...), d'autres compositions avec de multiples couches de verre et de PVB deviennent indispensables (par exemple 444.8).

ESTHÉTIQUE :

Le PVB peut être coloré : mat, bronze,... et allier design et sécurité.

